

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-04

Le 28 mai 1999
Playa del Carmen, Mexique

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 28 mai 1999. M^{me} Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. M^{me} Regina Barba, représentait le CCPM et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour au début de la session en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

La directrice exécutive par intérim rend compte des activités du Secrétariat en soulignant les questions à porter à l'attention du Conseil. Ses notes figurent à l'annexe C à titre de référence. Elle rend compte également de l'état des communications de citoyen en suspens visées à l'article 14 et 15 de l'ANACDE.

À la suite du compte rendu de la directrice exécutive, les représentants suppléants demandent au Secrétariat de lui indiquer le budget dont il disposera pour réaliser de nouveaux projets en 2000, en tenant compte des engagements déjà pris dans le Plan de programme pour 1999 à 2001 ainsi que dans les projets de résolution du Conseil de la présente année.

Point 3 Compte rendu de la représentante du CCPM

La représentante du CCPM, M^{me} Regina Barba, met les représentants suppléants au courant des activités du Comité. Elle fait état de la dernière réunion que celui-ci a tenue à Anchorage, en Alaska, les 7 et 8 mai 1999. La première journée de cette réunion a donné lieu à une séance conjointe avec le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), qui était axée sur les contaminants et la santé humaine et portait plus particulièrement sur les peuples autochtones. La deuxième journée a été consacrée à une session ordinaire du CCPM qui comprenait la tenue d'une table ronde avec le public.

M^{me} Barba fait ensuite part des derniers avis que le CCPM a formulés à l'attention du Conseil, soit l'avis n°99-03, intitulé *Suivi de l'examen quadriennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Rapport du Comité d'examen indépendant*; l'avis n°99-04, intitulé *Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCE*; l'avis n°99-05, intitulé

Élargissement de la participation du public nord-américain, y compris les peuples autochtones, aux travaux de la CCE; l'avis n°99-06, intitulé Ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE; l'avis n°99-07, intitulé Négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET); l'avis n°99-08, intitulé Processus de coopération entre le Conseil de la CCE et la Commission du libre-échange créée en vertu de l'ALÉNA; l'avis n°99-09, intitulé Solutions régionales aux problèmes mondiaux à l'aube du nouveau millénaire.

En dernier lieu, M^{me} Barba mentionne que les membres du CCPM se sont dit déçus, au cours de leur dernière session, des modifications en cours de discussion entre les Parties concernant les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et ce, malgré l'avis contraire qu'il avait formulé à ce sujet. Elle réitère également le point de vue du CCPM voulant que le directeur exécutif de la CCE devrait être nommé avant la session ordinaire du Conseil, et que l'effectif du CCPM devrait également être complet avant la tenue de cette session. M^{me} Barba conclut son compte rendu en soulignant que certains membres du CCPM, ainsi que des représentants officiels du Secrétariat, ont eu la possibilité de rencontrer, à Anchorage, des représentants canadiens et américains du Conseil de l'Arctique afin de discuter de préoccupations communes et de partager de l'information.

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

Les représentants suppléants remettent la discussion sur ce point à leur prochaine session.

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 1999

Point 5.1 Programme

Les représentants suppléants examinent et parachèvent le programme provisoire de la session ordinaire du Conseil, et le Secrétariat rédige une huitième version de ce programme en tenant compte des modifications dont ils ont convenu.

Point 5.2 Ordre du jour provisoire et documents d'accompagnement

Les représentants suppléants examinent et parachèvent l'ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire du Conseil.

Les représentants suppléants examinent l'ébauche du communiqué du Conseil que le Secrétariat a préparée. Ils conviennent de l'examiner plus avant et de formuler des commentaires au Secrétariat d'ici le 4 juin. Celui-ci ébauchera ensuite une version révisée en se fondant sur la discussion et les commentaires écrits des représentants suppléants en vue de la soumettre à leur examen au cours de la prochaine session. En ce qui concerne le Projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), les représentants suppléants conviennent de demander en premier lieu au Groupe de travail sur la GRPC d'évaluer les besoins en termes de coopération dans le domaine de la surveillance. En ce qui a trait à la relation entre l'environnement et le commerce, ils conviennent de soumettre à l'examen du Conseil, au cours de sa session ordinaire, un rapport sur l'état des discussions entamées en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Ils décident également de formuler des commentaires au Secrétariat

sur l'ébauche de la demande d'exposés qu'a diffusée ce dernier, et conviennent de demander au groupe consultatif sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA de choisir des exposés et aux membres du comité d'examen de passer les études en revue. Le Secrétariat mentionne qu'il y aura peut-être lieu de rémunérer les membres de ce comité pour leur travail.

Les représentants suppléants examinent également les documents d'accompagnement en vue de la session.

Point 5.3 Logistique

Le Canada mentionne qu'il indiquera aux Parties quelles sont les personnes invitées à assister aux diverses activités au programme de la session ordinaire du Conseil. Il présente en outre les résultats de son étude de faisabilité concernant la diffusion sur Internet de certaines parties de cette session, et indique que cette diffusion pourrait coûter environ 12 000 \$CAN. Si ces fonds ne sont pas disponibles, cette solution ne sera pas retenue.

Point 6 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)

Les représentants suppléants ont examiné l'état des négociations concernant l'accord sur l'EIET dans le cadre du point 5.

Point 7 Questions financières

Point 7.1 Mise à jour budgétaire par le Secrétariat

Le Secrétariat indique que le rapport des vérificateurs sur l'exercice 1998 recommande que le budget de la CCE prévoie une réserve de 1 000 000 \$CAN pour l'année 2000 pour le remboursement de la taxe de vente provinciale, ce remboursement étant devenu, selon les normes comptables, une mauvaise créance. En ce qui concerne les contributions des Parties, les représentants suppléants examinent différentes alternatives pouvant limiter l'incidence des fluctuations du taux de change sur le budget de la CCE et conviennent d'examiner cette question de façon plus approfondie au cours de leur prochaine session.

Dans l'intervalle, le Secrétariat est chargé de fournir d'autres suggestions concernant la possibilité pour les Parties de régler leur contribution avec différentes devises en tenant compte des devises utilisées par la CCE pour le paiement de ses dépenses.

Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 8.1 Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à Cozumel

Les représentants suppléants s'entendent pour remettre la discussion sur ce point à leur prochaine session.

Point 8.2 Révision des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15 et processus de constitution des dossiers factuels

Les représentants suppléants discutent des prochaines étapes du processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, en tenant compte de l'avis du CCPM au Conseil n° 99-01 de même que des commentaires formulés par le public. Ils discutent également de la suite à donner à l'étude des questions relatives à la constitution des dossiers factuels visés à l'article 15 de l'ANACDE.

Les représentants suppléants conviennent qu'en se fondant sur l'expérience supplémentaire acquise, les commentaires du public et la recommandation du CCPM, un certain nombre des changements envisagés à l'origine dans le texte de Mérida ne sont plus nécessaires, et que par conséquent, l'avis du CCPM à ce sujet pourrait, dans une large mesure, être respecté.

Sur le plan de la procédure, il est convenu que le Comité permanent général (CPG) se réunisse en premier lieu les 7 et 8 juin, à Washington, afin d'ébaucher un texte à partir des modifications convenues et de le soumettre à l'examen des représentants suppléants au cours de leur prochaine session. Le Conseil pourrait par la suite discuter de ces modifications et les adopter, selon le cas, lors de la session de Banff.

Les représentants suppléants conviennent que le processus relatif à l'élaboration des dossiers factuels ne doit pas être politisé, mais plutôt conçu de manière à constater les faits, et qu'il est par conséquent pertinent d'instaurer un processus qui offre les meilleurs moyens de compiler de tels faits. Les représentants suppléants arrivent également à un accord sur la question relative à l'« application efficace » des lois. En ce qui a trait aux deux autres questions, à savoir les audiences et consultations publiques ainsi que le dévoilement de l'information servant à constituer un dossier factuel, ils s'entendent pour poursuivre les discussions à leur sujet. Ils décident toutefois que les documents de travail que rédige le Secrétariat, telles que les ébauches de dossiers factuels, demeurent des documents confidentiels à moins que le Conseil ne les rende publics. Les discussions devront se poursuivre en ce qui concerne les rapports d'experts ainsi que les documents émanant des auteurs de communication, des Parties et/ou de parties intéressées.

Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Communication de l'Alberta Wilderness Association et al.

Les représentants suppléants conviennent d'examiner cette question au cours de leur prochaine session.

Point 10 Questions administratives**Point 10.1 Version espagnole des règles de la CCE**

Les représentants suppléants s'entendent pour remettre la discussion sur ce point à leur prochaine session.

Point 10.2 Accord avec la province de Québec

Cette question a été examinée dans le cadre du point 7.

Point 11 Autres questions

En ce qui concerne la lettre du président du CCPM au représentant suppléant des États-Unis relativement à la délivrance de visas à l'ambassade et aux consulats de ce pays au Mexique, le représentant mentionne qu'il entrera en communication avec l'attaché d'ambassade chargé des affaires environnementales afin de trouver des moyens d'éviter des restrictions comme celles dont ont été l'objet certains participants à une récente réunion de la CCE.

Point 12 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de se réunir, dans le cadre d'une téléconférence, le 9 juin 1999, de 11 h 00 à 14 h 00 (heure avancée de l'Est) afin de mettre la dernière main aux préparatifs de la session ordinaire du Conseil de 1999.

Point 13 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin,
Secrétaire du Conseil

SESSION 99-04 DES REPRESENTANTS SUPPLÉANTS

Playa del Carmen, Mexique, 28 may 1999

Délégations

CANADA

Représentant suppléant Norine Smith, Environnement Canada
Christine Guay, Environnement Canada
Jenna MacKay-Alie, Environnement Canada
Andy Bowcott, Environnement Canada
Rita Cerutti, Environnement Canada
Carol Smith Wright, Affaires étrangères et Commerce international
Denis Langlois, Affaires étrangères et Commerce international

MEXIQUE

Représentant suppléant José Luis Samaniego, SEMARNAP
Véronique Déli, SEMARNAP

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléant William Nitze, EPA Office of International Activities
Lorry Frigerio, EPA Office of International Environmental Policy
Anne Rowley, International Environmental Law Office

COMITÉ CONSULTATIF PUBLIQUE MIXTE (CCPM)

Représentante du CCPM Regina Barba
Manon, Pepin, Coordinatrice du CCPM

SECRÉTARIAT

**Directrice exécutive
par intérim** Janine Ferretti
Greg Block
Hernando Guerrero
Marc Paquin
Manon Pepin
Carla Sbert
Julie-Anne Bellefleur

L'ORDRE DU JOUR

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-04

SE TIENDRA À PLAYA DEL CARMEN AU MEXIQUE

LE JEUDI 27 MAI DE 20 H 30 À 22 H 30 ET LE VENDREDI 28 MAI DE 8 H 30 À 19 H 30

PRÉSIDENCE : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim
- Point 3 Compte rendu de la représentante du CCPM
- Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 5 Session ordinaire du Conseil de 1999
- Point 6 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)
- Point 7 Questions financières
- Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE
- Point 10 Questions administratives
- Point 11 Autres questions
- Point 12 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 13 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-04

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 20-05-99)

C/C.01/99-04/AGEN/01/Rev.2

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT :

- a) Rapport du Secrétariat sur l'implantation des recommandations donnant suite à l'examen du rendement du Secrétariat par la société Deloitte & Touche (à distribuer)

Point 3 Compte rendu de la représentante du CCPM

La représentante du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENTS : (distribués le 19-05-99)

- a) Avis au Conseil n° 99-03: Suivi de l'examen quadriennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Rapport du Comité d'examen indépendant J/ADV/99-03
- b) Avis au Conseil n° 99-04: Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCA J/ADV/99-04
- c) Avis au Conseil n° 99-05: Élargissement de la participation du public nord-américain, y compris des peuples autochtones, aux travaux de la CCE J/ADV/99-05/Rev.1
- d) Avis au Conseil n° 99-06: Ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCA J/ADV/99-06
- e) Avis au Conseil n° 99-07: Négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain sur EIET J/ADV/99-07
- f) Avis au Conseil n° 99-08: Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Processus de coopération entre le Conseil de la CCE et la CLÉ créée en vertu de l'ALÉNA J/ADV/99-08
- g) Avis au Conseil n° 99-09: Solutions régionales aux problèmes mondiaux à l'aube du nouveau millénaire J/ADV/99-09

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires des sessions n°s 98-09, 99-01, 99-02 et 99-03.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 98-09 (distribué le 20-5-99) C/C.01/98-09/SR/01/Rev.4
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 99-01 (distribué le 20-5-99) C/C.01/99-01/SR/01/Rev.5
- c) Compte rendu sommaire de la session n° 99-02 (distribué le 1-4-99) C/C.01/99-02/SR/01/Rev.3
- d) Compte rendu sommaire de la session n° 99-03 (nouvelle version à distribuer) C//C.01/99-02/SR/01/Rev.1

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 1999

Les Parties sont invitées à parachever le programme et l'ordre du jour provisoires de la session ordinaire du Conseil prévue du 27 au 29 juin 1999 à Banff, au Canada. Elles sont aussi invitées à réviser les documents d'appui. Au besoin, le pays hôte (le Canada) et le Secrétariat mettront le Conseil au courant de la planification logistique de la session.

DOCUMENT : Aucun

Point 5.1 Programme

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à parachever le programme provisoire de la session.

DOCUMENT :

- Ébauche du programme provisoire (distribuée le 17-5-99)

C/99-00/PROG/01/Rev.6

Point 5.2 Ordre du jour provisoire

Afin que le Secrétariat dispose de suffisamment de temps pour préparer la version finale des documents de la session les représentants suppléants sont conviés à examiner et à parachever l'ordre du jour provisoire annoté de la session et les documents d'appui.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de l'ordre du jour provisoire (distribuée le 17-05-99)
- b) Sommaire des priorités nord-américaines et des activités de la CCE (à distribuer)
- c) Veuillez consulter le « *Document Status Report* » en date du 20 mai 1999 pour la liste complète des documents d'appui pour la session (distribuée le 20-05-99)

C/99-00/AGEN/01/Rev.6

Point 5.3 Logistique

Au besoin, le pays hôte et le Secrétariat fourniront des informations concernant les éléments logistiques.

DOCUMENT : Aucun

Point 6 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)

Les représentants suppléants sont conviés à discuter de l'état des négociations concernant cet accord.

DOCUMENT :

- a) Avis au Conseil n^o. 99-07: Négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain sur EIET (distribué le 19-05-99)

Point 7 Questions financières

Point 7.1 Mise à jour budgétaire par le Secrétariat

Le Secrétariat informera les représentants suppléants sur les questions budgétaires de la CCE. Les représentants suppléants pourraient discuter des moyens à leur disposition afin de limiter l'impact des fluctuations du taux de change sur le budget de la CCE.

DOCUMENT :

- a) Entente entre le Canada et la CCE relative aux contributions de 1999
- b) Calendrier de paiement des contributions du Mexique de 1999
- c) Note de Jack Person à Janine Ferretti, en date du 17 mai 1999

Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 8.1 Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à Cozumel

Dans une lettre du 16 novembre 1998, le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (CEMDA, Centre mexicain du droit de l'environnement) a invité le Conseil à examiner le dossier factuel établi par la CCE à la suite de la « communication sur Cozumel », et à formuler une opinion et des recommandations à ce sujet en vertu de l'alinéa 10(2)p) de l'ANACDE. Les représentants suppléants sont conviés à étudier les aspects juridiques et politiques que soulève ladite lettre.

DOCUMENTS :

- a) Lettre du CEMDA à la directrice exécutive par intérim en date du 10 novembre 1998 (distribuée le 25-11-98)
- b) Ébauche de réponse

Point 8.2 Processus de constitution des dossiers factuels

En prévision de la session du Conseil de 1999, les représentants suppléants sont conviés à discuter de la prochaine étape concernant la révision des lignes directrices, à la lumière de l'avis du CCPM et des commentaires du public. Ils sont également invités à discuter de la prochaine étape concernant les questions relatives à la constitution de dossier factuels visés à l'article 15 de l'ANACDE, en vue de leur examen par le Conseil au mois de juin.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du document de discussion préparé par les États-Unis sur des questions liées au processus de constitution des dossiers factuels (distribuée le 19-3-99).
- b) Document de discussion préparé par le Canada sur des questions liées au processus de constitution des dossiers factuels (distribuée le 12-5-99).
- c) Version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et sommaire des commentaires du public (ébauche annotée préparée par le Canada, 12 mai 1999)
- d) Avis du CCPM n° 99-01 : Version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Communication de l'Alberta Wilderness Association et coll.

Les représentants suppléants sont invités à échanger des vues sur la manière de traiter la communication que l'*Alberta Wilderness Association* et coll. a adressée au Conseil, le 8 mars 1999, concernant l'alinéa 10(6)a) et les paragraphes 20(3), 21(1) et 21(2) de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- a) Communication présentée le 8 mars 1999 par l'*Alberta Wilderness Association* et coll. (distribuée le 10-3-99)
- b) Document de discussion et ébauche de réponse préparés par le Canada (distribués le 13-5-99)

Point 10 Questions administratives

Point 10.1 Version espagnole des règles de la CCE

Au cours de leur session n° 99-01 du mois de janvier, les représentants suppléants ont chargé leurs conseillers juridiques de se réunir pour parachever la version espagnole des règles de la CCE, en vue de l'adopter au cours de la prochaine session. Les représentants suppléants sont donc conviés à examiner et à adopter la version finale de ces règles.

DOCUMENTS :

- | | |
|--|----------------------------|
| a) <i>Reglamento del Consejo</i> (distribué le 7-5-99) | C/C.01/96-06/DISC/01/Rev.2 |
| b) <i>Reglamento del CCPC</i> (distribué le 7-5-99) | C/C.01/96-06/DISC/02/Rev.1 |
| c) <i>Reglamento financiero</i> (distribué le 7-5-99) | C/C.01/96-06/DISC/03/Rev.1 |
| d) <i>Reglamento laboral</i> (distribué le 7-5-99) | C/C.01/96-06/DISC/04/Rev.1 |

Point 10.2 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes

Donnant suite à la résolution n° 95-04, le 29 juillet 1998 le Secrétariat a fait parvenir aux Parties une copie du projet d'accord convenu entre la CCE et le gouvernement du Québec, afin qu'elles l'examinent et l'approuvent. Une version annotée du projet de l'accord, laquelle répond à la plupart des questions soulevées dans la note des États-Unis en date du 13 avril 1999, a été transmise aux Parties le 28 avril 1999. Les Parties sont conviées à confirmer si le projet d'accord, tel qu'annoté, leur est acceptable afin que le Secrétariat procède à la signature de l'accord pour le compte de la CCE, conformément à la résolution susmentionnée.

Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit ratifié pour officialiser les arrangements ponctuels concernant l'assurance-maladie provinciale, les permis de conduire, le droit à l'enseignement en anglais, etc. Il attend également la ratification de cet accord pour rembourser à la CCE la taxe de vente qu'elle lui a versée ainsi que pour procéder à l'inscription de la CCE auprès de la Commission de la santé et la sécurité au travail (CSST).

DOCUMENT :

- Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant des exemptions, des privilèges fiscaux et des gracieusetés (distribué le 28-04-99)

Point 11 Autres questions

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

DOCUMENT : Aucun

Point 12 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à fixer la date de leur prochaine session visant à parachever les préparatifs de la session régulière du Conseil de 1999.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions de 1999 (à distribuer)

C/C.01/98-08/PLAN/01/Rev.4

Point 13 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun

Notes for Report from Interim Executive Director
Council Session 99-04

1. Council Meeting

Good progress is being made in establishing decisions and announcements for Council at its annual meeting. A draft communiqué was prepared which lays out some of the key announcements, which have been identified. There remain some outstanding confirmations, which need to be addressed in particular related to TEIA and model rules.

The Parties are asked to designate a communications specialist to represent them in to work with the CEC communications coordinator for the Council Session in finalizing the communiqué and arranging the press conference.

I will be preparing a written report to Council in advance of the Council meeting outlining some of the major developments within the CEC since the last session.

A briefing note describing the general priorities shared by the three countries and the related CEC initiatives has been prepared for your review and amendments. It took into account the priorities articulated in Council's vision statement. This briefing note is aimed at helping Council discuss in general terms North American priorities, progress made by the CEC in addressing them, and possible areas for shifts in emphasis or focus.

2. Implementation of the Recommendations proposed by Deloitte and Touche

The Secretariat is submitting to you a report explaining the progress made in implementing the recommendations. Attached is an advance copy of the report in its original language. Further work is continuing in developing a program evaluation process and an improved project management and tracking system.

3. Public Participation Framework

Thanks to the valuable efforts of JPAC in helping to draft the framework and facilitating public input, the Secretariat submitted to Council a final draft of the public participation framework. Council is asked to review and approve it. Once approved it will help guide the CEC in ensuring there is adequate and consistent opportunity for public participation.

4. Cooperation and Emergency Management in the NAFTA Region

Pursuant to the North American Agreement on Environmental Cooperation (NAAEC) which states in article 2.1(b), that "each Party shall, with respect to its territory, develop and review environmental emergency preparedness measures", the CEC was directed by Council to investigate cooperation on environmental emergency management in the NAFTA region. A survey of initiatives and options was completed last month. The report concluded that the NAFTA parties would benefit from: 1) developing implementation-level plans for the several broad framework agreements already in place coupled with accelerated standardization and harmonization of emergency operation procedures throughout the NAFTA region; 2) ensuring the

provision of material and financial resources so responders are properly equipped for emergencies and planners may adequately determine and apply preventative and mitigating measures; and 3) providing greater transparency and stakeholder participation in all phases of emergency management. Such transparency is also needed to enhance cooperation between the public and authorities during emergency operations.

5. Cooperation with North American Centres of Excellence

Pursuant to Council Resolution 98-08, the Secretariat was instructed to prepare a report on the opportunities to increase cooperation with North American centers of excellence through their direct participation in specific areas of the work program of the collaborative partnerships with the CEC.

The report addresses ways in which the CEC can better work with centers of excellence. The CEC has begun to seek out collaboration with centers of excellence in a number of projects.

6. GEF Proposal for DDT NARAP Implementation

The final draft proposal to GEF is being sent to the GEF focal points in each participating country for final review. The CEC is a partner to PAHO in this Block B project. The CEC is contributing 100,000 dollars US to this initiative. GEF is contributing \$350,000, PAHO \$100,000, and the governments of Mexico and Central American governments are contributing \$150,000. This represents a leveraging at this stage of the project of \$500,000 to the CEC's \$100,000. The amount contributed by the CEC will be managed by the CEC and dedicated exclusively to those actions within the project taking place in Mexico

7. Progress Report on 1999 Program

The Secretariat is providing Council with a mid-year update on the CEC's 1999 program. We look forward to receiving your comments on this report on how it can better meet your information needs on current program initiatives.

8. Annual Report

The Secretariat will be submitting for Council's review the draft annual report early during the month of June. It is expected that this report be printed during the 3rd quarter of 1999, provided that the Parties respective country reports are ready by the end of June.

9. 1998 Program Accomplishments

As well, you will be receiving a report on 1998 program achievements which lays out what each project has accomplished, list of project partners and participants, as well as relevant financial information for each project. An advanced English copy will be sent to the Parties by June 5th.